

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2019 à 20 h 30 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2019, le 12 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 6 décembre 2019 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Étaient présents tous les membres sauf absents excusés : COULOT Jean-Pierre qui donne procuration PHILIPPE Romain, DE SA Emilie qui donne procuration à CACHOD Didier, DROZ Christophe qui donne procuration à MERCIER Véronique, PANDOR Irénée qui donne procuration à COULOT Pierre, PROUDHON Guy, VOUILLOT Jean-Pierre.

Étaient Absents : BERTIN Philippe, BEY Tiffany, CACHOD Fabrice, CHANEZ Raphaël, GAUDUMET Michaël, HENRIOT Brice, HUMBERT Alain, JOURNOT Arnaud, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MERCIER Nicolas, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, ROULLOT Aurélie, VOUILLOT Véronique.

Effectif présent : 31 ; Suffrages exprimés : 35

Le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour les sujets suivants :

- avancement de grade pour deux agents ;
- analyse des offres pour le renouvellement des conduites d'eau ;
- demande de subvention au Département pour l'étude de faisabilité de La Baraque ;
- demande d'autorisation pour lancer l'étude de faisabilité pour le logement des personnes âgées.

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal

Le compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2/ Ressources Humaines

Madame Valérie VECLAIN expose au conseil que Coralie MORVANY, actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été proposée au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 01/01/2020. De même, Geneviève DEBOIS, actuellement agent spécialisé principal de 2^{ème} classe est proposée au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe à compter du 01/01/2020. La CAP du 26/11/19 a donné un avis favorable à ces deux propositions. Il y a lieu de créer les nouveaux postes et de supprimer les anciens.

Le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

3/ Finances

A – Décisions modificatives

Afin de régulariser des écritures liées aux immobilisations et aux dotations aux amortissements, il est nécessaire de passer des écritures d'ordre pour les budgets assainissement et panneaux photovoltaïques.

- budget panneaux photovoltaïques : augmentation de 1 442 € ;
- budget assainissement : rééquilibrage du budget des chapitres 40 et 42 pour 10 245,41 € et 47 380 €, et le chapitre 74 pour 11 100 €.
- budget commune : ouverture de crédits article 65738 pour 11 100 € ;
- budget commune : ouverture de crédits article 2031 pour 13 000 €.

Ainsi, 4 décisions modificatives sont proposées au vote des conseillers municipaux.

Le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

B – Transport méridien

Le Maire explique que suite à l'interpellation d'un conseiller sur la cohérence du transport scolaire pour l'ensemble des familles de la commune des Premiers Sapins, la gratuité est à débattre dans le contexte de la commune nouvelle. Le coût annuel du transport global pour le ramassage des enfants est de 25 410 € avec une refacturation pour les familles utilisant le transport méridien de 5 240 € (derniers chiffres connus année scolaire 2017-2018). Au fil des années, la facturation aux familles a été établie à 50 € pour le 1^{er} enfant, 30 € pour le 2^{ème} enfant et 20 € pour le 3^{ème} enfant ou plus. Certains conseillers craignent une affluence accrue du fait de la gratuité. Le Maire assure d'une attention particulière à ce sujet.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

C – Restitution de la caution de M. BAUDUIN Kylian

Le Maire expose que suite à la restitution du garage rue de la Cure et compte-tenu qu'il n'y a pas lieu de retenir la caution versée, il convient de reverser à cet ayant droit la somme de 30 €.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

D – Création d'un budget lotissement

Le Maire explique que dans le cadre du projet de lotissement sur 2020, il est demandé l'autorisation de créer un budget lotissement Les Perrières, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

E – Mise en séparatif du réseau d'assainissement et renouvellement des conduites d'eau potable

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique que dans le cadre du groupement de commande de la mise en séparatif du réseau d'assainissement et du renouvellement des conduites d'eau potable, après publicité, mise en concurrence, et suite à l'analyse des différentes offres par la commission d'ouverture des plis, Monsieur Thierry DEFONTAINE propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise suivante :

- Lot 1 : secteur Nord – Groupement MALPESA-BONNEFOY pour un montant de 949 893,97 € HT.

- Lot 2 : secteur Sud – Groupement MALPESA-BONNEFOY pour un montant de 255 804,90 € HT.

Le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

4/ Foncier

A – Achat du terrain « Le Clos Derrière » à Nods - projet d'aménagement d'un parking dédié au covoiturage

Le Maire explique que suite dans le cadre du projet d'aménagement d'un parking dédié au covoiturage et afin de pouvoir lancer les travaux, il est nécessaire d'être propriétaire du terrain qui appartient pour le moment à l'Etat. Il y a lieu également de déclasser la parcelle de la commune afin de la sortir du domaine public. L'estimation faite par France Domaines pour ce terrain en secteur agricole est de 0,30 € le m², soit 970 €. Le Maire précise que nous sommes dans l'attente du bornage exact de cette parcelle.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

B – Echange de terrains entre la commune déléguée de Vanclans et Messieurs CHANEZ Gaston et René

Monsieur Jean-Marie TARBY expose que lors du Conseil Municipal du 23/03/2012 les conseillers municipaux avaient accepté l'échange de terrain à l'unanimité dans le but d'améliorer la desserte forestière « aux Ages ». Suite au décès de Monsieur CHANEZ Joseph (Maire de Vanclans en 2012) et à la perte de documents par le notaire, l'échange n'a pu être validé et la délibération n'a pas pu être prise. Il est demandé au Conseil Municipal de régulariser l'échange entre désormais la commune des Premiers Sapins et Messieurs CHANEZ Gaston et René.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

C – Achat de terrain par Monsieur BERTIN Silvain

Le Maire explique que Monsieur BERTIN Silvain a demandé l'acquisition d'une bande de terrain (dont la taille par l'acquéreur n'est pas précisée mais estimée à une bande de « quelques mètres ») sur la partie de terrain communal destiné actuellement au lotissement (références cadastrales ZL12). Il est demandé au conseil de prendre position sur la vente ou non de ce terrain et des modalités d'estimation du prix de vente (terrain constructible ou d'aisance). Un débat s'installe entre les conseillers.

Le Maire propose ensuite au conseil deux votes :

- ❶ considérer la parcelle comme constructible : le conseil accepte cette proposition à la majorité : 32 voix pour ; 1 abstention ; 2 voix contre.
- ❷ vente de la parcelle : le conseil refuse cette proposition à la majorité : 20 voix contre ; 7 abstentions ; 8 voix pour.

D – Vente de terrain à bâtir à Monsieur CHABRIER à Rantechaux

Concernant les 4 parcelles centre de village de Rantechaux, le Maire propose de vendre la parcelle nord-ouest à Monsieur et Madame CHABRIER Alexandre, premières personnes de la liste intéressées pour cette parcelle. Cette vente concerne les parcelles C226-C221-C222-C227-C214-C220 et C218 pour une superficie totale de 888 m² ; au tarif de 50 € HT/m² soit un montant de total de 44 400 € HT et d'appliquer la TVA sur la marge soit 2 305 €.

Monsieur BERTIN François ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5/ Patrimoine

A – Point d'étape sur la rénovation de la salle des fêtes de Nods

Monsieur Alexandre COINTET présente le plan des travaux de la salle des fêtes. Certains conseillers expriment le souhait d'une salle plus grande soit sur celle-ci, soit dans un second temps avec la construction d'une nouvelle salle des fêtes beaucoup plus grande et située à l'extérieur du village.

Mesdames GUYOT Anaïs et SACCOMANI Nathalie, et Messieurs MOUROT Patrick et COULOT Pierre se proposent pour rejoindre le groupe de travail pour la salle des fêtes.

B – Maison des personnes âgées

Le Maire expose que l'ambition de la maison des personnes âgées serait de réaliser 2 à 3 logements au rez-de-chaussée avec un garage ou un abri pour chaque logement ; mais également une salle commune pour des événements ou recevoir les familles ; et à l'étage une famille d'accueil pouvant accueillir 1 à 2 couples de façon permanente ou ponctuelle. Pour ce faire, une étude de faisabilité doit être lancée et un contact avec le Conseil Départemental est en cours, afin de lancer les consultations début 2020. Il est demandé au conseil de donner l'autorisation au Maire de lancer les démarches pour la réalisation de ce cahier des charges.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

C – Demande de subvention pour l'AMO de La Baraque

Pour faire suite au Conseil Municipal du 24 octobre dernier, le Maire explique qu'une délibération doit être prise pour faire une demande de subvention au Département pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du projet de faisabilité de La Baraque. Pour un montant total de l'étude de faisabilité de 22 600 € (dont 8 400 € de tranche ferme), le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Département : 10 500 € (70 % jusqu'à 15 000 € de prestation).
- Autofinancement - fonds propres : 12 100 €

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

6/ Administratif

A – Convention de mise à disposition d'une salle pour les cours de vannerie

Le Maire explique que les cours de vannerie proposés par Monsieur MINAZZI avec le soutien de l'Espace de Vie Sociale débiteront à la rentrée et réuniront pour la première année une quinzaine de participants. Afin de pouvoir développer cette activité, il est proposé que la commune mette à disposition, comme c'est le cas pour l'école de musique, la salle du rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie de Nods durant les cours qui auront lieu les mardis de 19 h 00 à 21 h 00. Une convention sera mise en place avec Familles Rurales pour fixer le cadre d'utilisation de cette salle.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

B – Transfert de la compétence assainissement à la CCPHD

Le Maire expose qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement sera transférée à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD), suite à l'étude qui a été portée depuis 3 ans par cette même Communauté de Communes. Ce transfert s'effectuera avec les différents accords fondamentaux mis en place par le groupe de travail de la CCPHD et par la mise à disposition d'agents communaux. Il est demandé au conseil de donner le pouvoir au Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

Le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

C – MSAP : permanence juridique

Le Maire explique que la MSAP des Premiers Sapins vient d'être labélisée Maison France Service comme 360 autres bâtiments en France et 6 dans le Doubs. Il convient donc de développer de nouveaux services avec les partenaires dans le cadre de conventions bilatérales. Il est proposé au conseil de valider une convention avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) notamment en leur mettant à disposition un bureau pour des permanences juridiques de proximité le dernier mercredi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

7/ Informations diverses

- ▶ *Phase 2 – les rétables (nord)* : Le Maire remercie les 19 donateurs via la Fondation du Patrimoine pour un don total de 3 705 €.
- ▶ *Circulation du Haut du Village de Nods* : des modifications de circulation autour de l'école seront testées du 13/12/2019 à 18 h 00 au 20/12/2019 à 18 h 00, afin de rendre moins dangereux les croisements des différents utilisateurs de la chaussée sur le haut du village de Nods.
- ▶ *Cérémonie des Vœux* : elle se tiendra le samedi 11 janvier 2020 à 20 h 00 à la salle des fêtes de Nods.

La séance est levée à 22 h 40.

Le Maire,

Pierre-François BERNARD



